

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B CHIMIE ORGANIQUE 3			
Ancien Code	TEHI2B03HIM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIHA2030		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	22 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Aurore OLIVIER (oliviera@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec des notions avancées en chimie organique, tout en lui procurant aussi des outils efficaces afin d'aborder les laboratoires didactiques mais aussi de s'insérer plus facilement dans sa vie professionnelle future.

L'étudiant découvrira des fonctions organiques non encore vues dans l'UE TEHI1B10HIM, acquérira des connaissances suffisantes sur les réactions organiques et leur mécanisme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence E 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

E 5.1 Utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines

E 5.2 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales

Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines

Acquis d'apprentissage visés

- Enoncer, décrire et expliquer avec le vocabulaire adéquat les principes abordés au cours;
- Illustrer par des exemples pertinents les concepts abordés au cours ;
- Utiliser les moyens adéquats pour résoudre des exercices-problèmes en faisant appel aux différentes notions vues au cours
- Identifier le(s) type(s) de réaction(s) au vu des conditions données (nature des réactifs, concentration, t°,...)
- Appliquer le mécanisme des réactions pour découvrir le produit obtenu au départ d'un réactif donné en tenant compte des conditions données (t°, concentration, catalyseur,...)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TEHI1B10HIM

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHI2B03HIMA Chimie organique théorie 3e partie

22 h / 2 C

Contenu

Chimie organique descriptive : aldéhydes et cétones, acides carboxyliques et dérivés, le benzène et les arènes

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré de powerpoint, séances d'exercices dirigées

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances d'exercices sont prévues pour illustrer et comprendre les notions théoriques.

Des séances de questions / réponses sont organisées.

Sources et références

Livres de référence conseillés et disponibles en bibliothèque :

Volhart et Schore, Traité de chimie organique, Ed. De Boeck Université, 1999

Prunet, Bapt-Budon, Labertrande et Ripert, Chimie Organique T1 et T2, Ed. Dunod, 1995

Arnaud, Chimie organique, Ed. Dunod, 1997

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur la plateforme : syllabus de théorie et énoncés d'exercices, présentation de type powerpoint

Matériel éventuel : boîte de modèles moléculaires

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (théorie et exercices) en présentiel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- calculatrice non programmable. (par exemple: CASIO collège 2D+)

- seul le tableau périodique fourni par l'établissement et sans annotations sera accepté.

Si l'étudiant fait une note de présence lors de l'évaluation ou ne se présente pas à l'évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera l'évaluation (examen écrit).

En cas d'absence justifiée (certificat médical), les modalités prévues dans le REE sont applicables.

En seconde session, l'examen est de forme écrite.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).